

# Communiqué



## DE PRESSE

Paris, le 21 juin 2019

### **Le Conseil de la Métropole du Grand Paris adopte deux schémas stratégiques et investit pour lutter contre les nuisances sonores et les inondations ainsi que pour encourager les mobilités propres**

Le Conseil métropolitain s'est tenu ce vendredi 21 juin 2019 sous la présidence de Patrick OLLIER. Il a été l'occasion de voter de nombreuses délibérations et notamment de débattre sur quatre sujets stratégiques pour l'avenir de la Métropole :

#### **1) Le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN) :**

La délibération portant sur le SMAN présentée par Daniel-Georges COURTOIS, Vice-président délégué au Numérique et à la Métropole Intelligente a été adoptée à l'unanimité du conseil métropolitain.

Le SMAN définit la stratégie de la Métropole en matière d'innovation numérique. Il doit permettre de construire une Métropole efficiente et attractive notamment en encourageant la modernisation de l'administration municipale et des services publics. Le SMAN, en tant que document stratégique apportant des réponses concrètes aux défis que la Métropole relève, expose les premières actions à développer à horizon 2019-2020 en matière d'infrastructures, d'usages et de services numériques.

« Pour alimenter les politiques publiques métropolitaines et accélérer la transition numérique des collectivités, la Métropole du Grand Paris a mis en place, dès septembre 2018, le Fonds Métropolitain d'Innovation Numérique (FMIN) pour renforcer le droit à l'expérimentation : 925 000 € ont été attribués à 16 communes et 3 territoires lors de la 1<sup>ère</sup> session de novembre 2018 », souligne Patrick OLLIER.

« Le numérique et les nouvelles technologies offrent d'autres possibilités pour le rayonnement et l'attractivité du territoire métropolitain, à l'instar de la mise en réseau, notamment pour dynamiser les centres-villes, créer des circuits courts, ou encore valoriser la culture et le patrimoine. Notre démarche est une démarche participative », conclut Daniel-Georges COURTOIS.

#### **2) Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) :**

Le Conseil métropolitain a adopté le projet de PPBE pour la période 2019-2023 sur le rapport de Jacques-Alain BENISTI, conseiller délégué à la mise en œuvre des mesures de lutte contre les nuisances sonores et aéroportuaires.

Ce document de planification stratégique traite d'une préoccupation ô combien importante pour la population concernée. Il prévoit, à partir des travaux conduits par Bruitparif, présidé par Didier GONZALES, maire de Villeneuve-le-Roi, et notamment les cartes stratégiques de bruit, un plan d'actions pour lutter contre le bruit routier, ferroviaire, aérien et industriel.

A cet effet, le Président OLLIER a annoncé que 100 millions d'euros sur 5 ans seront dédiés aux travaux proposés par les communes, en coordination avec les gestionnaires d'infrastructures.

« Le PPBE représente un enjeu fort pour la métropole puisque le bruit dans l'environnement a des impacts majeurs sur la santé, juste derrière la pollution de l'air : 15 % de la population métropolitaine, soit 1 million de personnes sur les 7,2 millions, sont exposées au-delà des seuils réglementaires, essentiellement à cause du bruit routier », rappelle Patrick OLLIER.

« Selon le diagnostic acoustique métropolitain calculé selon une méthode de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), les habitants de la Métropole perdent en moyenne 8 mois de vie en bonne santé. Une moyenne qui cache des situations très préoccupantes », rajoute Jacques-Alain BENISTI.

S'ouvre désormais une consultation du public jusqu'à l'automne 2019 avant un nouveau vote d'approbation finale en fin d'année.

### **3) La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :**

Sur le rapport de Sylvain BERRIOS, Vice-président délégué à GEMAPI, deux délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

#### **- Création d'un fonds d'un million d'euros pour aménager des zones d'expansion de crues et indemniser les agriculteurs volontaires :**

Après plusieurs mois de travail avec le Préfet de Région d'Ile-de-France, Préfet coordonnateur du bassin, Michel CADOT, et le Président de la chambre régionale d'agriculture, Christophe HILLAIRET, le Conseil métropolitain a pu s'engager sur l'aménagement de zones d'expansion de crues et ainsi prévoir un fonds d'indemnisation doté d'un million d'euros pour les agriculteurs volontaires.

#### **- Convention de financement relative à la renaturation des berges de l'Yerres et la restauration des zones humides à Villeneuve-Saint-Georges :**

Après les graves inondations qui, en 2018, ont à nouveau touché plusieurs communes de la Métropole dont Villeneuve-Saint-Georges, la Métropole s'engage à accélérer le projet de renaturation des berges de l'Yerres et de restauration des zones humides. La Métropole du Grand Paris apportera 7,5 millions d'euros sur 6 ans (pour un montant total de 33 millions d'euros) à ce projet emblématique en faveur de la reconquête de la nature et du fleuve dans la ville, dont elle devient le deuxième financeur après l'Agence de l'eau Seine Normandie.

« Le vote de cette convention vient confirmer un engagement pris en présence du Président de la République le 14 février 2018 vis-à-vis de Sylvie ALTMAN, Maire de Villeneuve-Saint-Georges, à l'occasion d'un déplacement dans les parties inondées de la commune », souligne Patrick OLLIER.

### **4) La Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine – entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019 :**

Sur le rapport de Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie Environnementale, les mesures d'accompagnement à la mise en place de la ZFE ont été adoptées.

- Dans le cadre du dispositif « Métropole Roule Propre ! », la Métropole a décidé de renforcer les aides au renouvellement de véhicule en faveur, notamment des plus modestes qui verront leur subvention portée à 6 000 euros, soit 1 000 euros de plus qu'auparavant. En y ajoutant les subventions de l'Etat, l'aide cumulée pourra aller jusqu'à 17 000 euros pour l'achat d'un véhicule neuf et jusqu'à 10 000 euros pour un véhicule d'occasion.
- Un guichet unique, [www.primealaconversion.gouv.fr](http://www.primealaconversion.gouv.fr), permettant l'instruction des demandes sera mis en ligne par le gouvernement le 1<sup>er</sup> juillet 2019. En complément, le site internet [www.jechangemavoiture.gouv.fr](http://www.jechangemavoiture.gouv.fr) permettra d'informer les habitants qui souhaitent changer de véhicule sur l'ensemble des dispositifs existants.
- Le Conseil métropolitain a adopté un amendement de l'exécutif pour que la Métropole du Grand Paris subventionne à hauteur de 80 % l'achat des panneaux de signalisation par les communes engagées dans la ZFE qui en feront la demande, dans la limite de 30 panneaux de signalisation par commune.

Le Conseil s'est terminé par l'adoption à l'unanimité de deux vœux du groupe « Alternative écologiste, sociale et citoyenne » présidé par Yves CONTASSOT :

- Le vœu relatif à la préservation du train reliant Perpignan au MIIN Rungis qui porte sur la mise en place de toutes les mesures possibles afin que le train de fret soit préservé. La Métropole souhaite prendre part aux travaux et aux réflexions du groupe de travail mis en place par la Ministre des Transports.
- Le vœu relatif à l'élaboration d'un réseau cyclable métropolitain reliant les différentes communes et territoires de la Métropole avec la mise en place d'un comité de pilotage.